

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 376

26 mai 1999

SOMMAIRE

Agrest Finance S.A., Luxembourg	page 18045	Halifax S.A., Luxembourg	18022
Agri-Est, S.à r.l., Remich	18041, 18042	Hejosuma S.A.H., Luxembourg	18022
Arteva Specialities, S.à r.l., Luxembourg	18002	Helvoet Pharma Group S.A., Luxembourg 18023,	18026
Automotive Engineering Holding S.A., Luxembg	18002	Hi-Media International S.A., Luxembourg	18020
Aztek, S.à r.l., Steinfort	18002	Holdina S.A., Luxembourg	18026
Baltic Investment Group S.A., Luxembourg	18004	Holder de Vicenza S.A., Luxembourg . . .	18019, 18020
Banjina S.A., Luxembourg	18003	Holding Immobilière Nouvelle S.A., Luxembourg	18028
Barry S.A., Luxembourg	18003	Holinvest Holding S.A., Luxembourg	18021, 18022
Bintang Holding S.A., Luxembourg	18006, 18007	Home Services S.A., Luxembourg	18027
Boons, S.à r.l., Luxembourg	18005	Iddi Fix Consulting, S.à r.l., Grevenknapp	18004, 18005
Boscombe S.A., Luxembourg	18006	Immoluxe Participations S.A., Luxembourg	18022
Ca.P.Eq. S.A., Luxembourg	18008	Inalux S.A., Luxembourg	18027
Cassandre S.A., Luxembourg	18007, 18008	Industrial Diamond S.A., Luxembourg	18018
C.E.L., Comptoir Electrotechnique Luxembourg-		Inhola S.A., Luxembourg	18034
geois, S.à r.l., Luxembourg	18009	International Lacquers S.A., Bettembourg	18037
C.F.T.I., Compagnie Financière des Transports		International Top Tunes & SFX S.A., Luxembourg	18034
Internationaux S.A., Luxembourg	18009	Invest 2000 S.A., Luxembourg	18027
Compagnie Internationale des Conseils (Luxem-		I.R.I.S. S.A., Steinfort	18037
bourg) S.A., Luxembourg	18010	Khrunichev, S.à r.l., Luxembourg 18037, 18040,	18041
Coprosider International S.A., Luxembourg	18009	KSO Invest S.A., Luxembourg	18041
Courtage Textile Luxembourgeois, S.à r.l., Stras-		(Pierre) Lang Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . .	18041
sen	18010	Laura Ashley S.A., Bruxelles	18043, 18044
Cumulux, S.à r.l., Wasserbillig	18011	Liberbourg S.A., Luxembourg	18043
Custom Service, S.à r.l., Tétange	18011	Longchamps Participations S.A., Luxembourg . . .	18044
Dascha Holding S.A., Luxembourg	18011	Lux Spor-Inter S.A.H., Luxembourg	18044
Dodge S.A., Luxembourg	18012	Marguerite S.A., Luxembourg	18045
Eatwell Holding S.A., Luxembourg	18013	Matolux S.A., Luxembourg	18045
Eden Venture Capital S.A., Luxembourg	18012	M.B.F.G., Management Business Finance Group	
E.G.I. Holding S.A., Luxembourg	18013, 18014	S.A., Luxembourg	18045
Electrical Equipments S.A., Luxembourg	18013	Melrose Holdings S.A., Luxembourg	18045
Erkan Immobilière S.A., Luxembourg	18012	MTT Holding S.A., Luxembourg	18033, 18034
Etaïroi S.A., Luxembourg	18014	Multi Office Services S.A., Luxembourg	18046
Eudis S.A., Heisdorf	18015	Navy S.A. Holding, Luxembourg	18036
Eurocapfin S.A., Luxembourg	18015	Nomura Rosenberg Alpha Fund, Sicav, Luxem-	
Euroklima S.A., Luxembourg	18016	bourg	18042
Eurosecurities Corp. S.A., Luxembourg	18017	Peruzzis, S.à r.l., Luxembourg	18047
Fatecom S.A., Luxembourg	18016	Polybeton Luxembourg, S.à r.l., Altwies	18043
Fiduciaire Resource S.A., Luxembourg	18015	Praginvest S.A., Luxembourg	18047
Filo Holding S.A., Luxembourg	18017	Pramex S.A., Luxembourg	18048
Food Quality S.A., Luxembourg	18018	Progest S.A., Luxembourg	18048
Fruitbrokers S.A., Luxembourg	18018	Providentielle S.A., Luxembourg	18048
General Food S.A., Luxembourg	18017	Publicash, Sicav, Luxembourg	18048
Geyser S.A., Luxembourg	18019	R. Della Valle Holding S.A., Luxembourg	18047
Gib International S.A., Luxembourg	18018	Reda International S.A., Luxembourg	18044
Giscours Holdings S.A., Luxembourg	18019	Rhône Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	18009
Gomet S.A., Luxembourg	18019	Rodedreef S.A., Luxembourg	18028
Greenfin Holding S.A., Luxembourg	18021	Tradalux, S.à r.l.	18017
GTS Benelux, S.à r.l., Steinsel	18046, 18047	Ussi, S.à r.l., Luxembourg	18026
H.A.K. Holding S.A., Luxembourg	18021	Wostra S.A.	18017

ARTEVA SPECIALITIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 67.097.

—
Extrait pour publication

Résolution des gérants de la Société en date du 30 novembre 1998

Monsieur Pierre Francis Haas Garcia, en sa qualité de Chief Executive Officer (dans des limites ne dépassant pas USD 500.000,- par transaction ou acte), George B. Gregory, en sa qualité de Chief Operating Officer (dans des limites ne dépassant pas USD 450.000,- par transaction ou acte) ou Victor Manuel Ibarra Calva, en sa qualité de Chief Financial Officer (dans des limites ne dépassant pas USD 350.000,- par transaction ou acte), agissant seul ou conjointement, ont pouvoir d'agir au nom et pour compte de la société afin de faire tout acte nécessaire ou utile à la gestion journalière de la société, y inclus mais sans limitation le pouvoir de signer des contrats ou d'engager des dépenses ou coûts dans les limites de leur pouvoir ou d'accomplir tous autres actes qui peuvent être nécessaires ou utiles en rapport avec ce qui précède.

Pour extrait conforme
Pour ARTEVA SPECIALITIES, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1999, vol. 520, fol. 58, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12604/267/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

AUTOMOTIVE ENGINEERING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 18.364.

—
Les statuts coordonnés, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 1999, vol. 520, fol. 66, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 1999.

Pour AUTOMOTIVE ENGINEERING HOLDING S.A.,
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(12606/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

AZTEK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 47, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.311.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 30 janvier 1995, acte publié au Mémorial C N° 261 du 15 juin 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 juin 1995, acte publié au Mémorial C N° 493 du 29 septembre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 octobre 1995, acte publié au Mémorial C N° 8 du 4 janvier 1996.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

L'associé unique de la société à responsabilité limitée AZTEK, avec siège social à Steinfort, constituée suivant acte notarié du 30 janvier 1996, publié au Mémorial C N° 261 du 15 juin 1995 et inscrite au registre de commerce sous le numéro B 50.311, à savoir:

la société BM FINANCES, société à responsabilité limitée avec siège social à L-8440 Steinfort, ici représentée par son gérant Claude Barré, demeurant à F-57680 Corny/Moselle, détenant cinq cents parts 500

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter les décisions suivantes:

1. - L'associé unique décide de convertir le capital social de francs luxembourgeois en euro au taux de conversion 40,3399, soit le montant en euro de 12.395,- €.

2. - L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quinze euro (12.395,- €) à vingt-sept mille deux cent soixante-neuf euro (27.269,- €) par la création de six cents (600) parts sociales nouvelles de vingt-quatre euro soixante-dix neuf euro centimes (24,79 €) chacune, à souscrire en numéraire, de sorte que la somme de quatorze mille huit cent soixante-quatorze euro (14.874,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

L'associé unique décide, en conséquence de ce qui précède, de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de vingt-sept mille deux cent soixante-neuf euro (27.269,- €) représenté par mille cent (1.100) parts sociales de vingt-quatre euro soixante-dix-neuf euro centimes (24.79 €) chacune.

Ces parts sont réparties comme suit:

La société BM FINANCES	1.100
Total: mille cent parts	1.100

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes est estimé à quarante mille francs (40.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le 19 janvier 1999 et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu de moi, notaire, par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Barré, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 février 1999, vol. 848, fol. 15, case 8. – Reçu 6.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 février 1999.

G. d'Huart.

(12608/207/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

BANJINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 63.700.

Constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 438 du 17 juin 1998,

les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, préqualifié en date du 30 novembre 1998, non encore publié,

au capital social de quatre millions de francs français (4.000.000,- FRF) représenté par quatre mille (4.000) actions, d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, préqualifié, en date du 22 février 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} mars 1999, volume 848, folio 45, case 5, que la société anonyme BANJINA HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 mars 1999.

F. Kessler.

(12609/219/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

BARRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 52.478.

Extrait des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 1999

1. Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat du 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

2. La démission des administrateurs Johan Dejans, Carine Bittler et Eric Vanderkerken est acceptée et décharge leur est donnée.

3. Les administrateurs suivants sont nommés en remplacement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2004:

- M. Herbert Grossmann, demeurant 75, rue des Romains, L-2442 Senningerberg;

- M. Claude Schroeder, demeurant 498, route de Thionville, L-5886 Alzingen;

- M. Dominique Fontaine, demeurant 17, rue du Château, B-6747 Saint-Léger.

4. La démission du commissaire aux comptes BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.A. est acceptée et décharge lui est donnée.

5. STRATEGO INTERNATIONAL, S.à r.l. est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2004.

Pour extrait conforme

D. Fontaine

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1999, vol. 520, fol. 75, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12610/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

BALTIC INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
H. R. Luxembourg B 55.655.

AUSZUG

Die Verwaltungsratsmitglieder

- Herr Donat Jagiello, wohnhaft in L-2715 Luxembourg, 17, rue Walram,
- Herr Vitalis Vasetski, wohnhaft in Riga (Lettland), 4, Kalnina,
teilen hiermit mit, dass sie ihre jeweiligen Mandate niederlegen mit Wirkung zum 31. Dezember 1998 in Bezug auf die Unmöglichkeit diese ordnungsgemäss auszuüben.
Luxembourg, den 31. Dezember 1998.

Pour réquisition-inscription

Pour la société

MONTBRUN FIDUCIAIRE., S.à r.l. et Cie, S.e.c.s.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 78, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12611/518/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

IDDI FIX CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. BIG TIME ENTERTAINMENT, S.à r.l.).

Siège social: L-7433 Grevenknapp, 6, Um Riesenhaff.
R. C. Luxembourg B 41.764.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1.- Madame Cécile Hemmen, animatrice radio et télé, demeurant à L-5762 Hassel, 6, rue des Champs.
- 2.- Monsieur Barend dit Bas Schagen, animateur radio et télé, demeurant à L-7433 Grevenknapp, 6, um Riesenhaff.

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

Qu'ils sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée BIG TIME ENTERTAINMENT, S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-5762 Hassel, 6, rue des Champs.

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 23 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 25 du 20 janvier 1993.

Que ladite société est inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B sous le numéro 41.764.

Que la société a un capital social de 500.000,- LUF, divisé en 500 parts sociales de 1.000,- LUF chacune, réparties comme suit:

- Madame Cécile Hemmen, prénommée 250 parts sociales
- Monsieur Bas Schagen, prénommé 250 parts sociales

Que la société ne possède pas d'immeubles, ni parts d'immeubles. Ensuite les associés prénommés ont requis le notaire instrumentant d'acter la cession de parts ci-après:

Cession de parts

L'associée Cécile Hemmen, prénommée, cède par les présentes toutes ses parts sociales, à savoir 250, à l'associé Bas Schagen, ici présent, lequel déclare avoir parfaite connaissance de la situation active et passive de la société et accepter ladite cession de parts.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Prix

La présente cession de parts a eu lieu pour et moyennant le prix du franc symbolique que la cédante reconnaît et déclare avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont quittance et titre par les présentes par la cédante.

Les comparants Cécile Hemmen et Bas Schagen, agissant en leur qualité de gérants de la société déclarent accepter ladite cession au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil. Ils déclarent qu'ils n'ont entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite Monsieur Bas Schagen, qui est devenu en conséquence de la cession de parts qui précède, seul et unique associé, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

La démission de la gérante Cécile Hemmen, prénommée, est acceptée et pleine et entière décharge lui est conférée.

Monsieur Bas Schagen, prénommé, est confirmé en sa qualité de gérant pour une durée indéterminée. Il aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Deuxième résolution

La dénomination de la société est changée en IDDI FIX CONSULTING, S.à r.l. et en conséquence l'article premier des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de IDDI FIX CONSULTING, S.à r.l.»

Troisième résolution

Le siège social est transféré vers L-7433 Grevenknapp, 6, Um Riesenhaeff et en conséquence l'article 2 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 2.** Le siège social est fixé à Grevenknapp.»

Quatrième résolution

En conséquence de la cession de parts qui précède, l'article cinq des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, toutes attribuées à l'associé Monsieur Barend dit Bas Schagen, animateur radio et télé, demeurant à L-7433 Grevenknapp, 6, um Riesenhaeff.»

De tout ce qui précède le notaire a dressé le présent procès-verbal.

Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la prédite société et sont évalués sans nul préjudice à 20.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire la présente minute.

Signé: Hemmen, Schagen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 1999, vol. 115S, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 mars 1999.

P. Decker.

(12612/206/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

**IDDI FIX CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BIG TIME ENTERTAINMENT, S.à r.l.).**

Siège social: L-7433 Grevenknapp, 6, Um Riesenhaeff.

R. C. Luxembourg B 41.764.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(12613/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

BOONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.998.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 24 février 1999

La séance est ouverte à 17.00 heures.

Il est constaté que l'associé unique de la société, Monsieur Claude Bernard, détenteur des 500 parts sociales étant présent, il a pu être fait abstraction des convocations habituelles.

Que la présente assemblée, qui se tient en présence de Monsieur Romain Mohr, demeurant à L-2734 Luxembourg, 47, rue de Wiltz, doit délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour suivant:

1. Prise en compte de la contribution effectuée par Monsieur Romain Mohr dans le cadre de la convention du 28 octobre 1998,

2. Cession par Monsieur Claude Bernard de 40 parts sociales à Monsieur Romain Mohr et répartition nouvelle des parts sociales,

3. Révocation de ses fonctions de gérant administratif avec effet immédiat de Monsieur Christian Arend, nommé par acte du 28 octobre 1998.

Après délibération, l'assemblée constate et décide:

1. Après étude du rapport daté du 26 novembre 1998, signé par Messieurs Claude Bernard et Romain Mohr, et relatif à la contribution de ce dernier à la rénovation du WARHOL'S CAFE, Monsieur Claude Bernard, jusqu'à ce jour associé unique et détenteur des 500 parts sociales de la BOONS, S.à r.l. suivant acte notarié Thyès-Walch en date du 6 août 1997, accepte de céder 40 parts sociales de la société à Monsieur Romain Mohr, qui à son tour accepte ladite cession,

et auquel quittance est donnée pour le règlement intégral du prix, et ce à concurrence de 250.250,- (deux cent cinquante mille et deux cent cinquante) francs.

2. Que la nouvelle répartition des parts sociales est la suivante:

Monsieur Claude Bernard	460 parts sociales
Monsieur Romain Mohr	40 parts sociales
Total:	500 parts sociales

3. Monsieur Claude Bernard et Monsieur Romain Mohr, agissant en leur qualité de gérants technique et administratif de la société à responsabilité limitée BOONS, S.à r.l. déclarent considérer la cession intervenue comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4. Que Monsieur Romain Mohr, en sa qualité de nouvel associé-gérant de la société à responsabilité limitée BOONS, S.à r.l. déclare avoir reçu et pris connaissance des statuts modifiés par assemblée générale extraordinaire du 6 août 1997.

5. De révoquer avec effet immédiat de ses fonctions de gérant administratif Monsieur Christian Arend, demeurant à Hesperange, 323, route de Thionville, nommé par acte du 28 octobre 1998, et de ne pas lui accorder décharge pour sa gestion.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.00 heures.

Luxembourg, le 24 février 1999.

C. Bernard R. Mohr

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 79, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12619/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1999.

BOSCOMBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 18.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, vol. 520, fol. 72, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés:	USD 785.235,-
- Perte de l'exercice:	(USD 33.378,-)
- ./ distribution dividende:	USD 39.000,-
- Report à nouveau:	USD 712.857,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signature.

(12620/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

BINTANG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 43.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, vol. 520, fol. 81, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau	(LUF 189.772,-)
--------------------	-----------------

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signature.

(12614/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

BINTANG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 43.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, vol. 520, fol. 81, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau	(LUF 285.087,-)
--------------------	-----------------

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signature.

(12615/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

BINTANG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 43.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, vol. 520, fol. 81, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (LUF 326.773,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signature.

(12616/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

BINTANG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 43.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, vol. 520, fol. 81, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (LUF 343.121,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signature.

(12617/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

BINTANG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 43.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, vol. 520, fol. 81, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (LUF 292.758,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signature.

(12618/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

CASSANDRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.218.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CASSANDRE S.A. («la Société»), avec siège social à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

La Société est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 43.218.

Bureau

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Maître Pierre Berna, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, employé privé, demeurant à Bertrange.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les treize mille (13.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante (LUF 1.250,-) francs luxembourgeois chacune représentant l'intégralité du capital social de seize millions deux cent cinquante mille (LUF 16.250.000,-) francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Réduction du capital social à concurrence de neuf millions (LUF 9.000.000,-) de francs luxembourgeois par remboursement aux actionnaires

- Annulation des actions et des certificats d'actions
 - Modification afférente de l'article 3 des statuts
2. Divers.

L'assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président, et après s'être régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de réduire le capital social à concurrence de neuf millions (LUF 9.000.000,-) de francs luxembourgeois représenté par sept mille deux cents (7.200) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante (LUF 1.250,-) francs luxembourgeois, pour le réduire de son montant actuel de seize millions deux cent cinquante mille (LUF 16.250.000,-) francs luxembourgeois à sept millions deux cent cinquante mille (LUF 7.250.000,-) francs luxembourgeois.

Cette réduction du capital est réalisée par remboursement aux actionnaires en proportion de leur participation respective.

A la suite de cette réduction du capital, les actions respectives sont annulées ainsi que les certificats d'actions numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 16, 18 et 20 représentant sept mille deux cents (7.200) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante (LUF 1.250,-) francs luxembourgeois chacune. Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour fixer les modalités et conditions de l'exécution de la décision de réduction du capital.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la réduction du capital qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à sept millions deux cent cinquante mille (LUF 7.250.000,-) francs luxembourgeois, divisé en cinq mille huit cents (5.800) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante (LUF 1.250,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement libérées.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance à 11.00 heures.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Berna, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1999, vol. 115S, fol. 38, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 1999.

A. Schwachtgen.

(12626/230/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

CASSANDRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.218.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 159 du 1^{er} mars 1999 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

A. Schwachtgen.

(12627/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

CA.P.EQ. S.A.,

(anc. MANAGEMENT SERVICES EPSOM (LUXEMBOURG) S.A.), Société Anonyme).

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 50.878.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 9 mars 1999

Le Conseil d'Administration constate qu'en date de ce jour, par un versement de LUF 936.000,- (neuf cent trente-six mille francs luxembourgeois), l'actionnaire EPSOM SERVICES LIMITED a intégralement libéré ses 1.248 actions, souscrites à la date de la constitution en date du 24 avril 1995 de façon à ce que le capital souscrit de LUF 1.250.000,- est dorénavant libéré à concurrence de 100%.

Pour extrait sincère et conforme

CA.P.EQ. S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12624/788/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

RHONE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.941.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1999, vol. 520, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 1999.

Pour RHONE IMMOBILIERE, S.à r.l.

VECO TRUST S.A.

Signature

(12499/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1999.

**C.F.T.I. S.A., COMPAGNIE FINANCIERE DES TRANSPORTS
INTERNATIONAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 47.697.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 2 mars 1999, vol. 520, fol. 38, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour C.F.T.I. S.A., COMPAGNIE FINANCIERE DES

TRANSPORTS INTERNATIONAUX

(12631/720/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

**C.E.L., S.à r.l., COMPTOIR ELECTROTECHNIQUE LUXEMBOURGEOIS,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 56-62, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 3.727.

—
1) Le mandat de Monsieur Félix Hoffelt, gérant de la société pour une durée indéterminée avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature, a été confirmé.

2) Monsieur Raymond Remy, physicien diplômé, Capellen, a été nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature jusqu'à concurrence de LUF 2.000.000,- par opération; au-delà de cette somme, la signature supplémentaire du gérant ou d'un fondé de pouvoir est requise.

3) La nomination de Monsieur Pierre Reding comme fondé de pouvoir de la société pour une durée indéterminée a été confirmée; il est autorisé à engager la société par sa seule signature jusqu'à concurrence de LUF 2.000.000,- par opération; au-delà de cette somme, la signature supplémentaire d'un gérant ou d'un fondé de pouvoir est requise.

4) Monsieur Marc Meyer, ingénieur diplômé, Mondercange, et Monsieur Carlo Nies, ingénieur diplômé, Waldbillig, ont été nommés fondés de pouvoir de la société pour une durée indéterminée; chaque fondé de pouvoir est autorisé à engager la société par sa seule signature jusqu'à concurrence de LUF 500.000,- par opération; au-delà de cette somme, la signature supplémentaire d'un gérant est requise.

5) La nomination de Monsieur Joseph Bonifas n'a pas été renouvelée.

Luxembourg, le 23 février 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour COMPTOIR ELECTROTECHNIQUE
LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1999, vol. 520, fol. 32, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12633/537/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

COPROSIDER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 59.174.

—
Les comptes annuels au 30 juin 1997, enregistrés à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 76, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour COPROSIDER INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(12635/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

COURTAGE TEXTILE LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 141, rue du Kiem.

Constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 mai 1992, publié au Mémorial C, numéro 449 du 7 octobre 1992.

EXTRAIT

Qu'il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 25 février 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} mars 1999, vol. 848, fol. 45, case 10

- que Monsieur Jacques Cohn, courtier, demeurant à B-1457 Tourinnes-Saint-Lambert/Walhain, Drève Marie-Thérèse a cédé 45 parts sociales à la société BEUCETTE S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur et 5 parts sociales à Monsieur Philippe Bertrand, courtier, demeurant à B-3040 Huldenberg, 48, de Peuthystraat,

- que suite à ces cessions de parts sociales, l'article 4 des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,-), représenté par cinq cents parts sociales (500) de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune.

Ces parts sont réparties comme suit:

1. BEUCETTE S.A., préqualifiée, quatre cent quatre-vingt-quinze parts sociales	495
2. Monsieur Philippe Bertrand, préqualifié, cinq parts sociales	5
Total: cinq cents parts sociales	500»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 mars 1999.

F. Kessler.

(12636/219/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

COURTAGE TEXTILE LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 141, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 40.349.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçus par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 février 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 mars 1999.

F. Kessler.

(12637/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DES CONSEILS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 50.158.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mars 1999
à 8.00 heures réunie au siège social à Luxembourg*

Les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, ce jour 8 mars 1999 à 8.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Dissolution de la société
- Nomination du liquidateur.

L'assemblée est présidée par Ronald Weber, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Chantal Schanbacher, demeurant à Bernimont (B)

et désigne comme secrétaire Robert Hall, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et l'assemblée constate:

- qu'il ressort de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau que huit cent trente-quatre actionnaires sont présents ou valablement représentés et que le nombre total d'actions qu'ils détiennent représente 66,72% du capital souscrit.

- que pour statuer à la présente assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires;

- que la convocation des actionnaires par voie de presse a été effectuée dans les formes et les délais légaux;

- que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le président soumet les différents points inscrits à l'ordre du jour à la délibération de l'assemblée générale qui prend, par votes séparés les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve le rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1998 et décide la dissolution de la société.

Cette résolution est adoptée 834 voix pour

0 voix contre.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner pouvoir à tout porteur des présentes de procéder aux formalités prescrites par la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée 834 voix pour
0 voix contre.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, l'assemblée qui a débuté à 8.00 heures (huit heures) précises a été clôturée à 8.30 heures (huit heures trente).

Le Bureau
Le Président Le Scrutateur Le Secrétaire
Signature Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1999, vol. 520, fol. 58, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(12632/239/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

CUSTOM SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3770 Tétange, 74, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 63.774.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise en assemblée par les associés de la Société en date du 23 février 1999, que la Société ouvrira une succursale à:

Adresse: L-3637 Kayl, 12, route d'Esch;
Dénomination: CUSTOM SERVICE, S.à r.l., GARAGE CLAUDE WEYRICH (Succursale);
Objet social: Exploitation d'un garage avec atelier de mécanicien d'autos et motos, le commerce de moyens de transport automoteurs et la location de moyens de transports automoteurs sans chauffeur;
Gestion: Monsieur Jean-Claude Weyrich, artisan-commerçant, demeurant à Kayl, pour une durée indéterminée;
Pouvoirs du gérant: Monsieur Jean-Claude Weyrich pourra accomplir tous les actes sous sa seule signature.
Capital: 500.000,- LUF.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 76, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12642/253/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

DASCHA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 46.303.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1999, vol. 520, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signatures.

(12643/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

CUMULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 51, route de Luxembourg.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trois février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

- 1.- La société EGALUX S.A.H., société anonyme holding, avec siège social à Luxembourg, ici représentée par:
 - Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg.
 - Monsieur Raymond Le Lourec, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.
- 2.- La société BEDWORTH Ltd, société commerciale internationale régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par:
 - Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg.
 - Monsieur Raymond Le Lourec, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

Les comparants sub. 1 et 2.- ci-dessus sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée CUMULUX, S.à r.l., avec siège social à 6633 Wasserbillig, 51, route de Luxembourg,

constituée par acte du notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg à la date du 11 août 1997, publié au Mémorial C, numéro 639 du 17 novembre 1997, au capital social de cinq cent mille francs (Frs. 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- frs) chacune, entièrement libérées.

D'un commun accord des associés, la société à responsabilité limitée CUMULUX, S.à r.l. est dissoute avec effet rétro-actif au 31 décembre 1998. Les associés déclarent que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à L-6633 Wasserbillig, 51, route de Luxembourg.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Galowich, R. Le Lourec, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 février 1999, vol. 505, fol. 41, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 mars 1999.

J. Seckler.

(12641/231/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

DODGE, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 57.016.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1999, vol. 520, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signatures.

(12645/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

EDEN VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 63.429.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration, tenue en date du 3 février 1999 que

Le siège social de la société a été transféré du L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er} au 8, boulevard Joseph II, B.P. 2383, L-1023 Luxembourg.

Le conseil d'administration constate la démission de Madame Fara Chorfi de son poste d'administrateur.

Le conseil coopte en son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, Monsieur Herman J. J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1999, vol. 520, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12647/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

ERKAN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 22.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, vol. 520, fol. 72, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau CHF (32.333,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signature.

(12654/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

EATWELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.890.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société EATWELL HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 4 janvier 1999 au siège social que:

Monsieur Martin Rutledge ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Riccardo Moraldi demeurant à Luxembourg.

La ratification de la nomination de Monsieur Riccardo Moraldi nommé en remplacement de Monsieur Martin Rutledge ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur Martin Rutledge seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1999, vol. 520, fol. 74, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12646/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

ELECTRICAL EQUIPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 64.328.

Extrait des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration du 11 janvier 1999

Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange, est cooptée au poste d'administrateur. Madame Eliane Irthum terminera le mandat de Madame Sandrine Pirel, démissionnaire. La démission de Madame Sandrine Pirel et la décharge à lui donner pour sa gestion, de même que la cooptation de Madame Eliane Irthum seront soumises à la prochaine Assemblée Générale.

Le pouvoir donné en date du 28 avril 1998 à Monsieur Simone Cimino d'engager la société sous sa seule signature en tant qu'administrateur-délégué est révoqué.

Madame Sylvie Theisen est nommée administrateur-délégué de la société avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme
ELECTRICAL EQUIPMENTS S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12652/788/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

E.G.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.044.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 78, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

E.G.I. HOLDING S.A.
Signatures

(12649/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

E.G.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.044.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 78, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

E.G.I. HOLDING S.A.
Signatures

(12650/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

E.G.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.044.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 juin 1997

- Réélection de H. Moors, J.-M. Di Cino et PAN EUROPEAN VENTURES S.A. en tant qu'administrateurs et de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003.
Luxembourg, le 13 juin 1997.

Certifié sincère et conforme
E.G.I. HOLDING S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 78, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(12651/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

ETAIROI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 47.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, vol. 520, fol. 72, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (LUF 603.118,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signature.

(12655/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

ETAIROI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 47.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, vol. 520, fol. 72, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (LUF 537.216,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signature.

(12656/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

ETAIROI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 47.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, vol. 520, fol. 72, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (LUF 11.636.217,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signature.

(12657/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

ETAIROI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 47.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, vol. 520, fol. 72, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (LUF 426.970,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signature.

(12658/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

EUDIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: 7349 Heisdorf, 5, rue Baron de Reinach.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le cinq février.

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme EUDIS S.A. avec siège social à L-7349 Heisdorf, 5, rue Baron de Reinach, à savoir:

- a) Monsieur Eric Grimau, entrepreneur, demeurant à B-1640 Rhode St. Genèse, 19, avenue de la Grande Espinette;
- b) la société de droit de l'Etat du Delaware EUROPEAN BUSINESS OFFICE INC. avec siège social à 15, Lookermanstreet, Dover-Delaware, représentée par sa vice-présidente Madame Brigitte Duys, administrateur de société, demeurant à B-2000 Anvers, 2A, Beggaardenstraat;
- c) la société de droit de l'Etat du Delaware UBINVEST GROUP USA INC. avec siège social à 15, Lookermanstreet, Dover-Delaware, représentée par son président Monsieur Udo Pontzen, administrateur de société, demeurant à L-7349 Heisdorf, 5, rue Baron de Reinach.

Lesquels, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils désignent Monsieur Eric Grimau, prénommé, administrateur-délégué chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 1999, vol. 114S fol. 84, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12659/206/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

**EUDIS S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPE RENOVATION S.A.).**

Siège social: 7349 Heisdorf, 5, rue Baron de Reinach.
R. C. Diekirch B 3.353.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour la société
P. Decker
Notaire

(12660/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

EUROCAPFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.825.

Extrait de la décision du Conseil d'Administration en date du 1^{er} décembre 1998

Par une décision unanime du conseil d'administration en date du 1^{er} décembre 1998, Monsieur Guy Harles est nommé Président du conseil d'administration pour une durée de six ans.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 81, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12661/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

FIDUCIAIRE RESOURCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

Minutes of the Extraordinary General Meeting held at Luxembourg, on 19th February 1999

The meeting opened at 2.00 p.m. in Luxembourg.

Officers

The shareholder's meeting proceeded to install its officers:

President: Mr Stephen Cauthery

Secretary: Mr Neil Medlyn

Scrutineer: Mrs Claire Medlyn.

Composition of the Meeting

1. Are present or represented the shareholders indicated on the attendance list, signed by each of them, or their appointed proxy or agent, before the opening of the meeting. As per the attached attendance list, all of the shares are present or represented.

2. All of the shares are in bearer form, and all of the shareholders express that they consider themselves as duly convened to assist at the present meeting and that the agenda has previously been brought to their attention.

3. The president reports, and the shareholders' meeting recognized:

The present meeting has as its purpose the following agenda:

1. To postpone the Annual General meeting which should have approved the accounts for the years ending 31st December 1996 to 31st December 1997.
2. Notification of Directors resignations.
3. Removal of Statutory Auditor with no discharge.
4. Appointment of Statutory Auditor.
5. Miscellaneous.

All of the facts exposed by the President are verified and recognized as exact at the Shareholder's Meeting; said meeting is thus validly constituted and capable of deliberating upon the items enumerated in the Agenda.

Upon the motions duly put, seconded and unanimously carried it was resolved:

1. The Annual General meetings which should have approved the accounts for the years ending 31st december 1996 to 31st December 1997 is postponed awaiting the completion of the accounts.
2. The resignations of the following directors are noted:
Mr Karl Horsburgh
Mr John Molloy.
3. The Statutory auditor Mr Tom Richard Gordon was removed from office and no discharge was given to him.
4. AUDILUX LIMITED of Douglas Isle of Man was appointed statutory auditor with immediate effect.
5. Claire Medlyn by way of the present minutes, be and hereby instructed to take the appropriate action for the publication of the above minutes in the Trade Register and in the Mémorial where appropriate.

No further business to transmit the meeting was closed.

Luxembourg, on 19th February 1999.

Signature Signature Signature
The President The Secretary The Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1999, vol. 520 fol. 72, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12670/000/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

EUROKLIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 12.142.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société EUROKLIMA S.A. qui s'est tenue en date du 4 janvier 1999 au siège social que:

Monsieur Marcel Krier ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Andrew McGivern, administrateur de sociétés, demeurant à Monaco (Monte Carlo).

La ratification de la nomination de Monsieur Andrew McGivern nommé en remplacement de Monsieur Marcel Krier ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur Marcel Krier seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1999, vol. 520 fol. 74, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12663/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

FATECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.977.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 5 février 1999 que:

Le siège social de la société a été transféré du L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal au 8, boulevard Joseph II, L-1023 Luxembourg.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1999, vol. 520, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12667/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

EUROSECURITIES CORP. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 20.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, vol. 520, fol. 72, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau: USD 188.255.536,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signature.

(12665/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

EUROSECURITIES CORP. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 20.115.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart.

(12666/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

WOSTRA S.A., Société Anonyme.

Le soussigné Christian Gretsch, agissant en qualité d'administrateur-délégué de la société anonyme FIDUCIAIRE DE LA PETRUSSE, ayant son siège social à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth, déclare dénoncer le siège de la société WOSTRA S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 mars 1999.

C. Gretsch

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 78, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12668/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

TRADALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Le soussigné Christian Gretsch, agissant en qualité d'administrateur-délégué de la société anonyme FIDUCIAIRE DE LA PETRUSSE, ayant son siège social à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth, déclare dénoncer le siège de la société TRADALUX, S.à r.l., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 mars 1999.

C. Gretsch

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 78, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12669/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

FILO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.497.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1999, vol. 520, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signatures.

(12671/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

GENERAL FOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grand-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 61.076.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 79, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signature.

(12675/758/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

FOOD QUALITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 45.845.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 79, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOOD QUALITY S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

(12672/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

FOOD QUALITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 45.845.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 mars 1999

Quatrième résolution

L'examen des comptes de l'exercice 1997 et du bilan au 31 décembre 1997 fait apparaître que les reports de pertes sont supérieurs à la moitié du capital social. En conséquence, l'Assemblée des Actionnaires décide de renvoyer sa décision quant à la poursuite de l'activité de la société ou à sa dissolution à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998.

FOOD QUALITY S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 79, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12673/045/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

FRUITBROKERS, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 44.385.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1999, vol. 520, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signature.

(12674/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

GIB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 61.588.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 78, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

GIB INTERNATIONAL S.A.
Signatures

(12677/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

INDUSTRIAL DIAMOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.840.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 1999, vol. 520, fol. 66, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 1999.

Pour INDUSTRIAL DIAMOND S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(12699/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

GEYSER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Josph II.
R. C. Luxembourg B 16.041.

—
Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 80, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 11 mai 1998

Nominations statutaires

Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer jr, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 1999. FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
(12676/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

GISCOURS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grand-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 61.492.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 79, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999. Signature.
(12679/758/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

GOMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 57.850.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration en date du 11 février 1999

Mme A. Paulissen, employée privée, a été appelée à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de M. S. Van Roijen, démissionnaire. La nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale pour ratification.

Certifié sincère et conforme
GOMET S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 78, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.
(12680/694/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

HOLDING DE VICENZA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.524.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOLDING DE VICENZA («la Société»), avec siège social à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

La Société est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 44.524.

Bureau

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Maître Pierre Berna, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, employé privé, demeurant à Bertrange.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille six cents (1.600) actions d'une valeur nominale de dix mille (LUF 10.000,-) francs luxembourgeois chacune représentant l'intégralité du capital social de seize millions (LUF 16.000.000,-) de francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Réduction du capital social à concurrence de neuf millions (LUF 9.000.000,-) de francs luxembourgeois par remboursement aux actionnaires

- Annulation des actions et des certificats d'actions
- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

2.- Divers.

L'assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président, et après s'être régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de réduire le capital social à concurrence de neuf millions (LUF 9.000.000,-) de francs luxembourgeois représenté par neuf cents (900) actions d'une valeur nominale de dix mille (LUF 10.000,-) francs luxembourgeois, pour le réduire de son montant actuel de seize millions (LUF 16.000.000,-) de francs luxembourgeois à sept millions (LUF 7.000.000,-) de francs luxembourgeois.

Cette réduction du capital est réalisée par remboursement aux actionnaires en proportion de leur participation respective.

A la suite de cette réduction du capital, les actions respectives sont annulées ainsi que les certificats d'actions numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 représentant neuf cents (900) actions d'une valeur nominale de dix mille (LUF 10.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour fixer les modalités et conditions de l'exécution de la décision de réduction du capital.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la réduction du capital qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixe à sept millions (LUF 7.000.000,-) de francs luxembourgeois, divisé en sept cents (700) actions d'une valeur nominale de dix mille (LUF 10.000,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement libérées.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance à 12.00 heures.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Berna, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1999, vol. 115S, fol. 38, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 1999.

A. Schwachtgen.

(12691/230/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

HOLDING DE VICENZA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 44.524.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 160 du 1^{er} mars 1999 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

A. Schwachtgen.

(12692/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

HI-MEDIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 63.501.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 15 février 1999 que:

- Le siège social de la société a été transféré du L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich au 8, boulevard Joseph II, L-1023 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1999, vol. 520, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12688/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

GREENFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 58.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 500, fol. 77, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GREENFIN HOLDING S.A.

Signatures

(12681/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

GREENFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 58.277.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue en date du 8 juin 1998

La société ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de la société C.A.S. CORPORATE ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., démissionnaire. Elle terminera le mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

Pour extrait sincère et conforme

GREENFIN HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12682/788/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

H.A.K. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 45.345.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit mars à 11.00 heures.

Se sont réunis à Luxembourg en assemblée générale extraordinaire les actionnaires de la société anonyme H.A.K. HOLDING S.A.

Les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Le Conseil d'Administration ainsi que le commissaire aux comptes sont révoqués avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Maître Marc De Pril, avocat, Brugstraat 20, Boîte n° 3, B-9500 Geraardsbergen,
- FIDUCIAIRE DE LA PETRUSSE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth,
- Monsieur Christian Gretsch, employé privé, demeurant à Contern, 17, rue de la Forêt.

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- HOME SERVICES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Signature

Le rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 78, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12683/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

HOLINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grand-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 24.074.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 1999, vol. 520, fol. 67, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(12693/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

HOLINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grand-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 24.074.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 1999, vol. 520, fol. 67, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour réquisition
Signature
Un mandataire

(12694/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

HOLINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grand-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 24.074.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 1999, vol. 520, fol. 67, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour réquisition
Signature
Un mandataire

(12695/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

HALIFAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.782.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 15 février 1999 que:

- Le siège social de la société a été transféré du L-1777 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er} au 8, boulevard Joseph II, L-1023 Luxembourg.

Le conseil d'administration constate la démission de Fara Chorfi de son poste d'administrateur.

Le conseil coopte en son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, Monsieur Herman J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1999, vol. 520, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12684/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

HEJOSUMA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.
R. C. Luxembourg B 42.404.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1999, vol. 520, fol. 60, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signature.

(12685/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

IMMOLUXE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grand-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 44.902.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 74, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signature.

(12697/758/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

HELVOET PHARMA GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 67.838.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the first of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of HELVOET PHARMA GROUP S.A., a «société anonyme», stock company having its registered office at L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, R. C. Luxembourg section B number 67.838, incorporated by deed established on the 23rd of December 1998, to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided by Miss Bénédicte Colleaux, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of LUF 848,750,000.- (eight hundred forty-eight million seven hundred and fifty thousand Luxembourg francs) so as to raise it from its present amount of LUF 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs) to LUF 850,000,000.- (eight hundred and fifty million Luxembourg francs), by issue of 848,750 (eight hundred forty-eight thousand seven hundred and fifty) new shares having a par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) each, subject to payment of a share premium amounting globally to LUF 1,636,807,562.- (one billion six hundred thirty-six million eight hundred seven thousand five hundred and sixty-two Luxembourg francs), the whole to be paid by contribution in kind.

2.- Amendment of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of LUF 848,750,000.- (eight hundred forty-eight million seven hundred and fifty thousand Luxembourg francs) so as to raise it from its present amount of LUF 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs) to LUF 850,000,000.- (eight hundred and fifty million Luxembourg francs), by issue of 848,750 (eight hundred forty-eight thousand seven hundred and fifty) new shares having a par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) each.

Second resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the 848,750 (eight hundred forty-eight thousand seven hundred and fifty) new shares by HELVOET PHARMA HOLDING S.A., a Luxembourg company having its registered office at L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, R. C. Luxembourg section B number 67.466.

Intervention - Subscription - Payment

The issue of the new shares is also subject to payment of a total share premium amounting to LUF 1,636,807,562.- (one billion six hundred thirty-six million eight hundred seven thousand five hundred and sixty-two Luxembourg francs), to be allocated to paid in surplus.

The shareholders declare and acknowledge that the new shares and the total share premium have been fully paid up through a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property) belonging to the subscriber (HELVOET PHARMA HOLDING S.A., prenamed), that is to say:

– 104,994 ordinary shares, of a par value of LUF 1,000.-, issued by the Belgian company HELVOET PHARMA N.V., having its registered office at B-3570 Alken, Industrieterrein Kolmen 1519, Belgium, representing 99.99 % of its current entire corporate share capital divided into 105,000 shares.

– 11,000,000 shares, of a par value of ITL 1,000.-, issued by Italian company HELVOET PHARMA ITALIA SpA, having its registered office at I-20010 Pregnana Milanese (MI), Via dell'Industria 7, Italy, representing 99.10 % of its current entire corporate share capital divided into 11,100,000 shares.

– 1,000 shares issued by the American company HELVOET PHARMA INC., having its registered office at Pennsauken, N.J. 08110, 9012 Pennsauken Highway, United States of America, representing 100 % of its current entire corporate share capital divided into 1,000 shares.

– the total capital (Geschäftsanteil) of the German company POBICO PHARMA PACK, GmbH, having its registered office at D-76307 Karlsbad-Ittersbach, Tornadostrasse 4, Germany.

– 1,200 ordinary shares, with a par value of LUF 1,000.- each, paid-up up to 30 % issued by the Luxembourg company HELVOET PHARMA INTERNATIONAL S.A., having its registered seat at Luxembourg, with a capital of LUF 1,250,000.-, divided into 1,250 shares, representing 96 % of its issued share capital.

– 1,200 ordinary own shares, with a par value of LUF 1,000.- each, paid-up up to 30 % issued by the Luxembourg company HELVOET PHARMA GROUP S.A., having its registered seat at Luxembourg, with a capital of LUF 1,250,000.-, divided into 1,250 shares, representing 96 % of its issued share capital before the present capital increase.

- an amount in cash at banks valued at LUF 468,326.(four hundred sixty-eight thousand three hundred and twenty-six Luxembourg francs)
- intangible assets amounting to LUF 3,898,249.(three million eight hundred ninety-eight thousand two hundred and forty-nine Luxembourg francs)
- other liabilities amounting to LUF 3,997,200.(three million nine hundred ninety-seven thousand and two hundred Luxembourg francs) representing accruals for consultancy, accounting, notary and audit fees.

Auditor's Report

According to articles 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such contribution in kind has been supervised by PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., an independent auditor (Réviseur d'Entreprise), represented by Mr Dominique Robyns, and its report dated 26 February 1999 concludes as follows:

Conclusion:

«Based on the work performed as described in section IV of this report, and except for the adjustments, if any, which would be required would the successful achievements of the business plans not be realised, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the shares contributed is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued, augmented by the share premium.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present increase of its capital, have been estimated at about two hundred and eighty thousand Luxembourg francs.

Fixed Rate Tax Exemption Request

Considering that it concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting in all the assets and liabilities of a company having its registered office in the European Union, the company refers to Article 4.1 of the law of December 29, 1971 which provides for capital fixed rate tax exemption.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5.- First paragraph.** The subscribed capital is set at LUF 850,000,000.(eight hundred and fifty million Luxembourg francs), represented by 850,000 (eight hundred and fifty thousand) shares with a par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) each, carrying one voting right in the general assembly.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HELVOET PHARMA GROUP S.A., ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, R. C. Luxembourg section B numéro 67.838, constituée suivant acte reçu le 23 décembre 1998, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Bénédicte Colleaux, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de LUF 848.750.000,- (huit cent quarante-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois), pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à LUF 850.000.000,- (huit cent cinquante millions francs luxembour-

geois) par l'émission de 848.750 (huit cent quarante-huit mille sept cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de LUF 1.636.807.562,- (un milliard six cent trente-six millions huit cent sept mille cinq cent soixante-deux francs luxembourgeois), l'ensemble étant à libérer par apport en nature.

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 848.750.000,- (huit cent quarante-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à LUF 850.000.000,- (huit cent cinquante millions francs luxembourgeois), par l'émission de 848.750 (huit cent quarante-huit mille sept cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune,

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 848.750 (huit cent quarante-huit mille sept cent cinquante) actions nouvelles la société luxembourgeoise HELVOET PHARMA HOLDING S.A., dont le siège social est établi à L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, R. C. Luxembourg section B numéro 67.466.

Intervention - Souscription - Libération

L'émission des actions est également sujette au paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de LUF 1.636.807.562,- (un milliard six cent trente-six millions huit cent sept mille cinq cent soixante-deux francs luxembourgeois), à affecter aux réserves disponibles de la société.

Les actionnaires déclarent et reconnaissent que chacune des actions souscrites et la prime d'émission ont été intégralement libérées par l'apport en nature de l'intégralité des actifs et passifs appartenant au souscripteur HELVOET PHARMA HOLDING S.A. prédésigné, rien réserve ni excepté, à savoir:

- 104.994 actions, d'une valeur nominale de BEF 1.000,-, émises par la société belge HELVOET PHARMA N.V., ayant son siège social à B-3570 Alken, Industrierterrein Kolmen 1519, Belgique, représentant 99,99 % de l'intégralité de son capital social actuel, divisé en 105.000 actions.

- 11.000.000 actions, d'une valeur nominale de ITL 1.000,-, émises par la société italienne HELVOET PHARMA ITALIA SpA, ayant son siège social à I-20010 Pregnana Milanese (MI), Viale dell'Industria 7, Italie représentant 99,10 % de l'intégralité de son capital social actuel, divisé en 11.100.000 actions.

- 1.000 actions émises par la société américaine HELVOET PHARMA INC., ayant son siège social à Pennsauken, N.J. 08110, 9012 Pennsauken Highway, Etats-Unis d'Amérique, représentant l'intégralité de son capital social actuel, divisé en 1.000 actions.

- l'intégralité du capital social (Geschäftsanteil) de la société allemande POBICO PHARMA PACK, GmbH, ayant son siège social à D-76307 Karlsbad-Ittersbach, Tornadostrasse 4, Allemagne.

- 1.200 actions ordinaires, d'une valeur nominale de LUF 1.000,-, libérées à hauteur de 30 % émises par la société luxembourgeoise HELVOET PHARMA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, ayant un capital de LUF 1.250.000,-, divisé en 1.250 actions, représentant 96 % de son capital émis.

- 1.200 actions ordinaires propres, d'une valeur nominale de LUF 1.000,-, libérées à hauteur de 30 % émises par la société luxembourgeoise HELVOET PHARMA GROUP S.A., ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, ayant un capital de LUF 1.250.000,-, divisé en 1.250 actions, représentant 96 % de son capital émis avant cette augmentation de capital.

- des avoirs bancaires et en espèces évalués à LUF 468.326,- (quatre cent soixante-huit mille trois cent vingt-six francs luxembourgeois)

- des avoirs intangibles s'élevant à LUF 3.898.249,- (trois millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quarante-neuf francs luxembourgeois) représentant les frais de constitution.

- d'autres dettes s'élevant à LUF 3.997.200,- (trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cents francs luxembourgeois), représentant des frais pour consultance, comptabilité, frais de notaire et d'audit.

Rapport du réviseur

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 26 février 1999 établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant Pricewaterhouse-Coopers, S.à r.l., représenté par Mr Dominique Robyns, qui conclut comme suit:

Conclusion:

«Sur base des travaux effectués tels que décrits dans la section IV de ce rapport, et excepté pour les ajustements, s'il échet, qui pourraient s'avérer nécessaires en l'occurrence d'un échec d'achèvement favorable des projets d'affaires envisagés, rien n'a été porté à notre attention nous portant à croire que la valeur des actions apportées n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à environ deux cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine) d'une société de capitaux ayant son siège dans l'Union Européenne, la société requiert sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à LUF 850.000.000,- (huit cent cinquante millions de francs luxembourgeois), représenté par 850.000 (huit cent cinquante mille) actions d'une valeur de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. Colleaux, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 1999, vol. 2CS, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 1999.

J. Elvinger.

(12686/211/222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

HELVOET PHARMA GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 67.838.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 12 mars 1999.

(12687/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

HOLDINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 3.971.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
réunie au siège social à Luxembourg, le 15 décembre 1998 à 11.30 heures*

Reconductions des mandats de Monsieur Reinald Loutsch, Monsieur Benoît de Hulst, Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Olivier d'Auriol en tant qu'Administrateurs, et de HRT REVISION, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 1998.

Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Signature
Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1999, vol. 520, fol. 72, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12689/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

USSI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.531.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 1999, vol. 520, fol. 67, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

*Pour réquisition
Signature
Un mandataire*

(12783/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

18027

INVEST 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.937.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 15 février 1999 que:
Le siège social de la société a été transféré de L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er} au 8, boulevard Joseph II, B.P. 2383, L-1023 Luxembourg.

Le conseil d'administration constate la démission de Jacques Benzeno de son poste d'administrateur.
Le conseil coopte en son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, Monsieur Herman J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1999, vol. 520, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12704/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

HOME SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 33.861.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf mars à 14.00 heures.

Se sont réunis à Luxembourg en assemblée générale extraordinaire les actionnaires de la société anonyme HOME SERVICES S.A.

Les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Le Conseil d'Administration ainsi que le commissaire aux comptes sont révoqués avec effet immédiat. La décharge est refusée à Monsieur Luc Heyse, demeurant à Stienfort, 38, route d'Arlon.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Maître Christian Gretsches, employé privé, demeurant à Contern, 17, rue de la Forêt,
- FIDUCIAIRE DE LA PETRUSSE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth,
- CHRISTIAN GRETSCH, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 9, rue du Fort Elisabeth.

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Madame Michèle Lorentz, sans état, demeurant à Contern, 17, rue de la Forêt.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Signature
Le rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 78, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12696/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

INALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 40.656.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 26 février 1999

Il résulte dudit procès-verbal que:

- L'assemblée a révoqué Monsieur Claude Tournaire et Madame Martine Zufferey en tant qu'administrateurs de la société;
- L'assemblée a nommé Messieurs Alex Schmitt et Guy Arendt, avocats, demeurant à Luxembourg en tant qu'administrateurs de la société. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 10 mars 1999.

Pour extrait conforme
G. Arendt
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 76, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12698/275/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

HOLDING IMMOBILIERE NOUVELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.507.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société HOLDING IMMOBILIERE NOUVELLE S.A. qui s'est tenue en date du 4 janvier 1999 au siège social que:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1999, vol. 520, fol. 74, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12690/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

RODEDREEF S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the nineteenth of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, to whom remains the present deed.

There appeared the following:

1. ERNST & YOUNG TRUSTEES LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office in Le Gallais, 54 Bath Street, Saint Helier, Jersey, Channel Island;

2. CACIQUE INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office in Le Gallais, 54 Bath Street, Saint Helier, Jersey, Channel Island,

both here represented by Miss Christelle Ferry, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given on February 9, 1999.

The said proxies after having been signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of RODEDREEF S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at five hundred thousand Netherland guilders (500,000.- NLG) represented by five hundred (500) shares with a par value of one thousand Netherland guilders (1,000.- NLG) each.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

However, the Board of Directors shall obligatory require the prior approval of the meeting of the Shareholders for any decisions as follows:

- a. to acquire, sell, pledge, incorporate for its own account, rent and lease of registered assets.
- b. to grant pension rights, except if in accordance with legally binding pension arrangements.
- c. to borrow money on behalf of the company except for borrowed funds bringing the company into debt with a banker duly appointed by the shareholders and communicated to the Board of directors.
- d. to grant loans.
- e. to guarantee debts of third parties, by constituting a bail or otherwise.
- f. to mandate arbitrators for resolving conflicts and to conclude agreements providing binding articles, all except for standard agreements, to conclude determining agreements, to start a law case, except for legal actions which cannot suffer any delay or are purely of a conservatory nature.
- g. to establish or suppress subsidiaries and/or branch offices, to develop business with a new branch of activities and to close, otherwise than temporarily, or suppress (including transferring) the company or a part of it.
- h. to take a participation in and to accept the management of other companies, to sell, transfer or liquidate such companies, to expand the business of such companies and to close, otherwise than temporarily, or suppress (including transferring) of the business of such companies or part of it.
- i. to exercise voting rights on non listed shares of other companies and to decide and to influence voting decisions in such companies.
- j. to invest funds in excess of fifty thousand Dutch guilders (50,000.- NLG)
- k. to give powers of attorney or cancel powers of attorney to third parties, to grant or suppress the title of vice-president or assistant managing to an attorney in fact.
- l. to effectuate any operation not submitted to conditions mentioned under sub a up to k, for which the meeting of shareholders took a decision and communicated in writing to the Board of Directors that for such an operation prior approval of the shareholders will be required.

All other powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof, and to the exception of all affairs which shall exceed twenty-five thousand Dutch guilders (25,000.- NLG), for which the joint signatures of all the directors is required.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors 15 subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Wednesday of November at 10.00 a.m. and the first time in the year 1999. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of July and shall terminate on the 30th of June of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 30th of June 1999.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. ERNST & YOUNG TRUSTEES LIMITED, prenamed, four hundred and ninety-nine shares	499
2. CACIQUE INVESTMENTS LIMITED, prenamed, one share	<u>1</u>
Total: five hundred shares	500

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of five hundred thousand Netherland guilders (500,000.- NLG) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

For the purpose of the registration, the subscribed capital is valued at two hundred and twenty-six thousand eight hundred and ninety Euro (226,890.- Euro) (= 9,152,724.- LUF)

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one hundred eighty thousand francs (180,000.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. - The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. - The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2004:

a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg,

b) Mrs Ariane Slinger, managing director, residing in Hesperange,

c) Mr Anthony Arthur Pitcher, chartered accountant, residing in St Helier, Jersey.

3. - The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2004:

C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office in Luxembourg.

4. - The registered office of the company is established in L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, Le Forum Royal.

5. - The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de son collègue, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. ERNST & YOUNG TRUSTEES LIMITED, ayant son siège social à Le Gallais, 54 Bath Street, Saint Helier, Jersey, Channel Island,

2. CACIQUE INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Le Gallais, 54 Bath Street, Saint Helier Jersey, Channel Island,

les deux ici représentées par Mademoiselle Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 9 février 1999.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RODEDREEF S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille florins néerlandais (500.000,- NLG) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille florins néerlandais (1.000,- NLG) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Toutefois, le conseil d'administration sollicitera obligatoirement l'approbation préalable de l'assemblée des actionnaires pour toutes les décisions suivantes:

- a. acquérir, vendre, nantir, constituer pour son propre compte, prendre ou mettre des actifs enregistrés en location,
- b. accorder des droits relatifs aux pensions, à l'exception de ceux qui sont conformes à des accords de pensions légalement contraignants,

c. emprunter de l'argent pour compte de la société à l'exception des fonds empruntés auprès d'un banquier dûment désigné par les actionnaires et renseigné au conseil d'administration.

d. accorder des prêts

e. garantir les dettes de tiers, en se portant caution ou autrement,

f. mandater des arbitres afin de résoudre des litiges, conclure des accords comportant des clauses liantes à l'exception des accords standards, conclure des accords déterminants, intenter une action en justice, à l'exception des actions légales qui ne peuvent souffrir aucun retard ou sont de nature purement conservatoire,

g. établir ou supprimer des filiales ou succursales, développer les affaires par une nouvelle branche d'activités et fermer, autrement que temporairement, ou supprimer (en ce compris transférer) la société ou une partie de celle-ci.

h. prendre une participation dans et accepter de gérer d'autres sociétés, vendre, transférer ou liquider de telles sociétés, développer l'activité de telles sociétés, et fermer, autrement que temporairement, ou supprimer (en ce compris transférer) l'activité de telles sociétés ou partie de celle-ci.

i. exercer les droits de vote liés à des actions non cotées d'autres sociétés, prendre et influencer les décisions soumises au vote dans de telles sociétés.

j. investir des fonds au-delà de cinquante mille florins néerlandais (50.000,- NLG)

k. donner des pouvoirs de représentation à des tiers ou annuler de tels pouvoirs, accorder ou retirer les titres de vice-président et de directeur-adjoint à un fondé de pouvoir.

l. effectuer toute opération non soumise aux conditions sub a à k ci-avant, pour laquelle l'assemblée générale a pris la décision de la soumettre à l'accord préalable des actionnaires, la dite décision étant communiquée par écrit au conseil d'administration.

Le conseil d'administration a dans sa compétence tous les autres actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts, et à l'exception de toutes affaires excédant vingt-cinq mille florins (25.000,- NLG), pour lesquelles la signature de tous les administrateurs est requise.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de novembre à 10.00 heures et pour la première fois en 1999.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 30 juin 1999.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. ERNST & YOUNG TRUSTEES LIMITED, préqualifiée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	499
2. CACIQUE INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, une action	1
Total: cinq cents actions	500

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille florins néerlandais (500.000,- NLG) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à deux cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-dix Euro (226.890,- Euro) (= 9.152.724,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont luis à sa charge à raison de sa constitution, à environ cent quatre-vingt mille francs (180.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. - Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2004:
 - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg,
 - b) Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Hesperange,
 - c) Monsieur Anthony Arthur Pitcher, expert-comptable, demeurant à St Helier, Jersey.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2004: C.A.S. SERVICES S.A., avec siège social à Luxembourg.
4. - Le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, Le Forum Royal
5. - Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Ferry, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 1999, vol. 115S, fol. 10, case 12. – Reçu 91.527 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 2 mars 1999.

J.-J. Wagner.

(12819/220/368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 1999.

MTT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 38.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, vol. 520, fol. 72, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés:	(LUF 722.000,-)
Bénéfice de l'exercice	LUF 6.569.058,-
./ affectation réserve légale:	LUF 125.000,-
Report à nouveau:	LUF 5.722.058,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signature.

(12723/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

MTT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 38.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, vol. 520, fol. 72, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau: LUF 194.199,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signature.

(12724/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

INHOLA, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 55.160.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1999, vol. 520, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signature.

(12700/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

**INTERNATIONAL TOP TUNES & SFX S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. INTERNATIONAL TOP TUNES & SFX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung).**

Gesellschaftssitz: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nicolas Martha.
H. R. Luxemburg B 20.654.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den ersten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Traten die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTERNATIONAL TOP TUNES & SFX, S.à r.l., mit Sitz in L-2133 Luxembourg, 17, rue Nicolas Martha, R. C. Luxemburg B Nummer 20.654, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Christine Doerner, mit dem damaligen Amtssitz in Clerf, am 11. Juni 1983, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 242 vom 26. September 1983.

Deren Statuten wurden abgeändert gemäss Urkunden, aufgenommen durch den vorgenannten Notar Christine Doerner, mit dem jetzigen Amtssitz in Bettemburg, am 16. Januar 1990, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 281 vom 16. August 1990, und am 1. März 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 238 vom 16. Juni 1994.

Die Versammlung setzt sich zusammen wie folgt:

- 1.- Herr Siebren Groot, Geschäftsmann, wohnhaft in NL-2116 TD Bentveld (Niederlande), hier vertreten durch Herrn Georges Brimeyer, Privatbeamter, wohnhaft in Fentingen, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift;
- 2.- Die Gesellschaft niederländischen Rechts TOP FORMAT PRODUCTIONS B.V., mit Sitz in NL-2012 KA Haarlem, Wilhelminapark 1 (Niederlande), hier vertreten durch Fräulein Christine Bucari, Privatbeamtin, wohnhaft in Bettemburg.
- 3.- Die Aktiengesellschaft CROMWELL HOLDINGS S.A., mit Sitz in L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha, hier vertreten durch ihr delegiertes Verwaltungsratsmitglied Herrn Georges Brimeyer, vorgenannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmachten von den Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparenten sub 1 und 2 sind einzige Gesellschafter der vorbezeichneten Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTERNATIONAL TOP TUNES & SFX, S.à r.l.

Die Erschienenen, handelnd wie erwähnt, ersuchten den amtierenden Notar, die von ihnen in ausserordentlicher Generalversammlung einstimmig gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Das Gesellschaftskapital wird um siebenhundertfünfzigtausend Franken (750.000,- LUF) erhöht, um es von seinem jetzigen Betrag von fünfhunderttausend Franken (500.000,- LUF) auf eine Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,- LUF) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von siebenhundertfünfzig (750) neuen Anteilen von je ein tausend Franken (1.000,- LUF), welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bestehenden Anteile.

Zweiter Beschluss

Zur Zeichnung der siebenhundertfünfzig (750) neuen Anteile wird die Aktiengesellschaft CROMWELL HOLDINGS S.A., vorbezeichnet, zugelassen.

Zeichnung - Einzahlung

Sodann erklärte die Aktiengesellschaft CROMWELL HOLDINGS S.A., vorbezeichnet, durch ihren vorgenannten Vertreter, die siebenhundertfünfzig (750) neuen Anteile zu zeichnen und dieselben voll in bar einzuzahlen auf ein Bankkonto der genannten Gesellschaft INTERNATIONAL TOP TUNES & SFX, S.à r.l., so dass die Summe von siebenhundertfünfzigtausend Franken (750.000,- LUF) der letztgenannten Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen einstimmig die Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTERNATIONAL TOP TUNES & SFX, S.à r.l. in eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts umzuwandeln, die den Firmennamen INTERNATIONAL TOP TUNES & SFX S.A. tragen wird.

Vierter Beschluss

Die eintausendzweihundertfünfzig (1.250) bestehenden und voll eingezahlten Gesellschaftsanteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung werden in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien von je eintausend Franken (1.000,- LUF) umgewandelt, welche voll eingezahlt sind.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Gesellschaftsform abzuändern in eine Aktiengesellschaft ohne Abänderung der wesentlichen Grundlagen des Gesellschaftsvertrages, sowie die Umänderung der bestehenden Artikel der Satzung, um diese mit der Abänderung der Gesellschaftsform in Einklang zu bringen, und demgemäss der Satzung der Aktiengesellschaft folgenden Wortlaut zu geben:

INTERNATIONAL TOP TUNES & SFX S.A.

Sitz: L-2133 Luxemburg, 17, rue Nicolas Marthas.

Art. 1. Unter der Bezeichnung INTERNATIONAL TOP TUNES & SFX S.A. besteht eine Aktiengesellschaft.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Der Gegenstand der Gesellschaft ist der Import und Export von Tonkassetten, die Produktion, die Beratung und der Vertrieb von Audiound audiovisuellen Reklamespots und Musik, sowie der Zwischenhandel von den hieroben genannten Aktivitäten als auch die Tätigkeiten welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen.

Art. 3. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,- LUF) und ist eingeteilt in ein tausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien von jeweils eintausend Franken (1.000,- LUF).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegrafisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an ein(en) oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum ein und dreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am 15. Juni um 10.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes. Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt, Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Aenderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmung

Die nächste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2000 statt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben sich die Aktionäre, welche die Gesamtheit des Kapitals vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei festgesetzt.

2.- Es werden zu Verwaltungsratsmitgliedern ernannt:

a) Herr Georges Brimeyer, Privatbeamter, wohnhaft in L-5820 Fentingen, 9, rue A. Diederich;

b) Herr Tom Brimeyer, Arbeiter, wohnhaft in L-1167 Howald, 22, rue Henri Entringer;

c) Fräulein Christine Bucari, Privatbeamtin, wohnhaft in L-3238 Bettemburg, 9, rue de l'Indépendance.

3.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Aktiengesellschaft AMSTIMEX S.A., mit Sitz in L-2133 Luxemburg, 17, rue Nicolas Martha.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2004.

5.- Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, Herrn Georges Brimeyer zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Sitzung des Verwaltungsrates

Der Verwaltungsrat, beschlussfähig zusammengesetzt, beschliesst Herrn Georges Brimeyer zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen, mit der Befugnis, die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift zu vertreten.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr fünfundvierzigtausend Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Bucari, T. Brimeyer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 février 1999, vol. 505, fol. 43, case 6. – Reçu 7.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 11. März 1999.

J. Seckler.

(12703/231/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

NAVY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 45.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 76, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

NAVY S.A. HOLDING

Signature

(12726/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

INTERNATIONAL LACQUERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 21.522.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 80, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 5 mai 1998

*Nominations statutaires**Conseil d'Administration:*

- Monsieur Mike Kliffer, consultant, demeurant à Paris (F), Administrateur-délégué
- Monsieur Habib Djelassi, directeur technique, demeurant à Noertzange (L), Administrateur
- Monsieur Jean-François Harpes, directeur commercial, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

Commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., siège social à Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mars 1999.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(12702/657/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

I.R.I.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 78, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 43.063.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Extrait des minutes de l'assemblée générale du 24 février 1999

AFFECTATION DU RESULTAT

Réserve légale	16.877,- LUF
Résultat reporté	320.658,- LUF

Composition du Conseil d'Administration:

PxP FINANCE S.A., avec siège social à Louvain-la Neuve;
Pierre Henri Rion, ingénieur civil électronique-informatique, demeurant à Perwez;
Pierre André Guy de Muelenaere, ingénieur civil et docteur en sciences appliquées, demeurant à Sart Messire Guillaume.

Commissaire aux comptes:

- ABAX, S.à r.l., avec siège à Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.C.

Signature

(12705/592/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

KHRUNICHEV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte-Zithe.
R. C. Luxembourg B 68.483.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre février.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Edmond Tavernier, avocat, demeurant à 11-bis, rue Toepffer, CH-1206 Genève (Suisse),
ici représenté par Monsieur Gabriel Bleser, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration
donnée à Genève, 23 février 1999.

Lequel comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée KHRUNICHEV S.à r.l., ayant son siège
social à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte-Zithe, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg
sous le numéro B 68.483, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 février 1999, en voie
de publication au Mémorial C.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale de l'associé unique est régulièrement
constituée et peut délibérer valablement, sur le point porté à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

Refonte complète des statuts.

L'Assemblée Générale de l'associé unique, après avoir délibéré, prend la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts en langue française suivie d'une traduction en langue anglaise; en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française primera.

Les statuts seront désormais rédigés de la façon suivante:

Titre I^{er}. Objet, Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera KHRUNICHEV, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4. La société a pour objet:

(i) l'exercice de toutes activités relatives à la représentation de sa société-mère et des sociétés liées en ce qui concerne toutes opérations en Europe et tous contacts et communications avec les autorités de l'Union Européenne ou de ses Etats membres et toutes autres autorités;

(ii) la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre II. Capital, Actions

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Art. 8. La société pourra, sous les conditions et dans les limites prévues par la loi, acquérir ses propres parts.

Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:

- tout rachat de parts fait par la société pourra uniquement être réalisé avec les profits mis en réserve et les réserves libres de la société;

- les parts rachetées seront annulées immédiatement et le capital sera réduit en conséquence, conformément aux prescriptions légales.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles par l'associé unique, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés.

Toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Titre III. Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le(s) gérant(s) représentent la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 11. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance.

Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre V. Année comptable, Profits, Réserves

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné si pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. Liquidation, Dissolution

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII. Varia

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

Title I. Object, Name, Registered office, Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle which will be governed by actual laws, especially by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended by the law of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended and by the law of December 28th, 1992 concerning the sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles, and the present Articles of incorporation.

Art. 2. The company is incorporated under the name of KHRUNICHEV, S.à r.l.

Art. 3. The company has its Head Office in the City of Luxembourg. The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the members.

Art. 4. The object of the company is the following:

(i) the exercise of all activities relating to the representation of its holding company and affiliated companies concerning all activities in Europe and all contacts and communications with the authorities of the European Union or its member States and all other authorities;

(ii) the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of shares, debentures, claims, notes and any other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the incorporation and the development of any other financial, industrial or commercial enterprise and grant assistance to its subsidiary and affiliated companies by loans, guarantees or any other form.

The company may borrow in any form whatsoever.

Generally, the company may undertake any activity of control or supervision and carry out any financial, movable or immovable, commercial or industrial operations which it may deem useful in accomplishment of its object.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The company shall not be dissolved by the bankruptcy, the barring from office or the financial failure of a member.

Title II. Share capital, Shares

Art. 7. The company's capital is set at five hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 500,000.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of one thousand Luxembourg Francs (LUF 1,000.-) each.

Art. 8. The company may, to the extent and under terms permitted by law, acquire its own shares.

Such redemption shall be governed by the following conditions:

- every redemption by the company of its own shares shall only be realised with the profits allocated to the reserve and the reserves at the company's disposal;

- the redeemed shares will be cancelled immediately and as a consequence the capital of the company will be decreased in accordance with the legal requirements.

Art. 9. The shares held by the sole member are freely transferable by the sole member as long as the company shall only have one member.

In the event that there are several members, the shares are freely transferable among such members.

Inter vivos the transfer of shares to a non-member shall only be possible with the prior approval of the members in a general meeting representing at least three quarters of the capital.

For the surplus, reference is made to articles 189 and 190 of the coordinated law concerning commercial companies.

Title III. Management

Art. 10. The company is managed by one or more managers, who have the broadest powers to take any actions necessary or useful to realise the object of the company, with the exception of those reserved by law to be decided upon by the general meeting of the members. The manager or the managers represent the company vis-à-vis third parties and any legal proceedings of the company, either as plaintiff or defendant shall be made in the name of the company by the manager or the managers.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of members for an unlimited duration.

Special limited powers may be delegated for particular matters to one or more agents, who need not be members of the company.

Title IV. Collective decisions of the members

Art. 11. The sole member exercises the powers granted to the meeting of members by the provisions of section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

All decisions which exceed the powers of the manager(s), shall be taken by the sole member.

The decisions of the sole member shall be in written form and recorded in a special register.

In the event that there are several members, the decisions shall be taken by the general meeting or by written consultation at the investigation of the management.

No decision shall be validly adopted unless by the members representing more than half of the company's capital.

Title V. Financial year, Profits, Reserves

Art. 12. The financial year of the company begins on the first January and ends on the last day of December of each year.

Art. 13. Each year, on the last day of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the company, as well as a profit and loss account.

The results of the company, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represent the net profit of the company.

From the net profit of the company, five per cent (5 %) will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the capital, but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been drawn upon. The excess is at the free disposal of the general meeting of members.

Title VI. Liquidation, Dissolution

Art. 14. In the event of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who may be members or not, appointed by the general meeting of members in accordance with the majority conditions set out by article 142 of the law of August 10, 1915 and the subsequent amending laws.

The liquidator(s) will be vested with the broadest powers to realise the assets and pay the debts of the company.

Title VII. Varia

Art. 15. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the existing laws.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passe à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Bleser, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} mars 1999, vol. 839, fol. 85, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 mars 1999.

J.-J. Wagner.

(12706/239/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

KHRUNICHEV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte-Zithe.

R. C. Luxembourg B 68.483.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(12707/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

KHRUNICHEV, S.à r.l., (la «Société»), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte-Zithe.
R. C. Luxembourg B 68.483.

—
Extrait de la décision prise par l'associé unique de la Société en date du 24 février 1999

L'associé unique a décidé de nommer comme deuxième géant M. Mikhail L. Tsetoukhin, Directeur adjoint, demeurant à flat 67, block 6, Krasny Kazantes street n° 3, Moscou (Fédération de Russie) et que la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée d'un géant.

Luxembourg, le 1^{er} mars 1999.

*Pour KHRUNICHEV, S.à r.l.
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 mars 1999, vol. 312, fol. 50, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(12708/239/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

KSO INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 53.506.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1999, vol. 520, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signature(s).

(12709/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

PIERRE LANG LUXEMBURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

—
Der Jahresabschluss per 31. Dezember 1998, eingetragen in Luxemburg am 11. März 1999, Band 520, Blatt 82, Abteilung 3, wurde an der Geschäftsstelle des Bezirksgerichtes in Luxemburg am 11. März 1999 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Mémorial, C Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile

(12710/592/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

**AGRI-EST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LEHNEN AGRI).**

Siège social: L-5551 Remich, 13, route de Luxembourg.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LEHNEN AGRI, ayant son siège social à L-7410 Angelsberg, 1, route de Mersch, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 202 du 30 septembre 1981, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 335 du 30 juin 1997, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 18.484, au capital social de cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune, intégralement libérées.

Les associés suivants sont présents:

1.- La société anonyme holding DUCAT HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, propriétaire de quatre cent soixante (460) parts sociales,

ici représentée par Monsieur Gérard Eischen, juriste, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 26 janvier 1999.

2.- Monsieur Albert Lehnen, retraité, demeurant à Angelsberg, propriétaire de trois cent soixante (360) parts sociales,

ici représenté par Monsieur Guy Karier, conseiller d'entreprises, demeurant à Schoos, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Angelsberg, le 20 janvier 1999.

3.- Monsieur Daniel Lehnen, mécanicien, demeurant à Angelsberg,

propriétaire de cent (100) parts sociales, ici représenté par Monsieur Guy Karier, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Angelsberg, le 20 janvier 1999.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en AGRI-EST, S.à r.l.
2. Transfert du siège social à Remich.
3. Divers.

II. La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

a) au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations:

- numéro 50 du 27 janvier 1999,
- numéro 65 du 3 février 1999,

b) au «Luxemburger Wort»:

- numéro 22 du 27 janvier 1999,
- numéro 28 du 3 février 1999.

III. Sur les mille (1.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, neuf cent vingt (920) parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

IV. En conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

V. Les associés déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale en AGRI-EST, S.à r.l., et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société prend la dénomination de AGRI-EST S.à r.l., société à responsabilité limitée.»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social au 13, route de Luxembourg, à L-5551 Remich, et de modifier en conséquence l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Remich. Il peut être transféré en toute autre localité au Grand-Duché, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Eischen, G. Karier, E. Schlessen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 1999, vol. 115S, fol. 26, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 8 mars 1999.

E. Schlessen.

(12714/227/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

**AGRI-EST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LEHNEN AGRI).**

Siège social: L-5551 Remich, 13, route de Luxembourg.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 1999.

E. Schlessen.

(12715/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

**NOMURA ROSENBERG ALPHA FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 26.607.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1999, vol. 520, fol. 72, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 1999.

Pour NOMURA ROSENBERG ALPHA FUND, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(12729/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

LIBERBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 45.155.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 30 juin 1998, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 1999, vol. 520, fol. 69, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

(12716/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

POLYBETON LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Gesellschaftssitz: L-5671 Altwies, 12, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 59.263.

Auszug aus den Protokoll der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung vom 13. Januar 1999

Der Rücktritt des Geschäftsführers Herrn Jean-Pierre Maier wird angenommen, Entlastung für seine Tätigkeit wird ihm erteilt.

Zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung wird bestellt Herr Frank Bartmann, wohnhaft in Bremen.

Für die Gesellschaft
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

(12731/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

LAURA ASHLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1000 Bruxelles, 81-83, rue de Namur.
R. C. Bruxelles n° 397.936.
Succursale: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.
R. c. Luxembourg B 47.472.

Il ressort de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Bruxelles le 23 septembre 1998 que Monsieur Walsh a démissionné de son poste d'administrateur.

Madame Offerman-Smeets, demeurant à 's-Hertogenbosch, Pays-Bas, a été élue nouvel administrateur, son mandat commençant le 23 septembre 1998.

Luxembourg, le 10 mars 1999.

Pour la société
LAURA ASHLEY S.A.
ETUDE A. STEICHEN
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 80, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12711/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

LAURA ASHLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1000 Bruxelles, 81-83, rue de Namur.
R. C. Bruxelles n° 397.936.
Succursale: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.
R. c. Luxembourg B 47.472.

Il ressort de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 octobre 1998 que Monsieur Groenewegen a démissionné de son poste d'administrateur et de délégué à la gestion journalière de la société, son mandat prenant fin le 15 octobre 1998.

Monsieur Barber, demeurant à Leeds, UK, a été élu nouvel administrateur, son mandat commençant le 15 octobre 1998.

Madame Offerman-Smeets, demeurant à 's-Hertogenbosch, Pays-Bas, a été nommé administrateur-délégué de la société, son mandat commençant le 15 octobre 1998.

Luxembourg, le 10 mars 1999.

Pour la société
LAURA ASHLEY S.A.
ETUDE A. STEICHEN
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 80, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12712/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

LAURA ASHLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1000 Bruxelles, 81-83, rue de Namur.

R. C. Bruxelles n° 397.936.

Succursale: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R. c. Luxembourg B 47.472.

Il ressort des délibérations du conseil d'administration tenu le 25 février 1999 que Monsieur Christian Otzenberger a été nommé mandataire de la société LAURA ASHLEY pour l'activité de la succursale sise à Luxembourg avec les pouvoirs ci-après définis, son mandat commençant le 1^{er} février 1999:

- Pouvoir d'entretenir la correspondance de tous les jours, excepté le fait de contracter des obligations au nom de la société;

- Pouvoir de retirer et/ou de réceptionner tous envois, lettres, documents, paquets, colis etc . . . destinés à la société, lesquels seraient présentés par (la direction de) la poste, les services télégraphiques et des messageries, les entreprises de transport (rail, route, voie fluviale ou aérienne), que ce soit en recommandé ou pas. Ensuite, le pouvoir de délivrer des quittances et de signer des récépissés appropriés;

- Pouvoir de dresser des factures au nom de la société conformément aux offres qui ont été acceptées;

- Pouvoir d'effectuer, au nom de la société, des paiements au comptant jusqu'à concurrence d'un montant maximum de LUF 10.000,- par cas;

- Pouvoir d'encaisser, régler ou recevoir toutes les sommes qui sont dues à la société, telles que sommes en espèces, chèques bancaires, cartes de crédit ou mandats-poste, à la condition expresse que lesdites sommes soient ensuite versées au compte bancaire de la société;

- Pouvoir de vendre les produits de LAURA ASHLEY;

- Dans ces limitations, la signature de Monsieur Otzenberger agissant en sa qualité de porteur de procuration, liera la société de façon valable.

Luxembourg, le 10 mars 1999.

Pour la société
LAURA ASHLEY S.A.
ETUDE A. STEICHEN
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 80, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(127123/581/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

LONGCHAMPS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 60.126.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 79, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signatures.

(12717/758/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

LUX SPORT-INTER S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 31.964.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 80, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 1999.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

(12718/657/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

REDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 60.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 76, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

REDA INTERNATIONAL S.A.
Signature

(12740/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

M.B.F.G., MANAGEMENT BUSINESS FINANCE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 47.120.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 22 février 1999 que:
Le siège social de la société a été transféré de L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er} au 8, boulevard Joseph II, B.P. 2383, L-1023 Luxembourg.

Le conseil d'administration constate la démission de Monsieur Claude Sale de son poste d'administrateur.
Le conseil coopte en son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, Monsieur Herman J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1999, vol. 520, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12719/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

MARGUERITE, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.045.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1999, vol. 520, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signature.

(12720/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

MATOLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 43.048.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1999, vol. 520, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signature(s).

(12721/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

MELROSE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 61.504.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 79, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signature.

(12722/758/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

AGREST FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 38.823.

—
Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 6 décembre 1991, publié au Mémorial C n° 210 du 19 mai 1992.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 1999, vol. 520, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ARGEST FINANCE S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature*

(12826/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 1999.

MULTI OFFICE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 34.450.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf mars à 10.00 heures.

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire les actionnaires de la société anonyme MULTI OFFICE SERVICES S.A.

Les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Le Conseil d'Administration ainsi que le commissaire aux comptes sont révoqués avec effet immédiat. La décharge est refusée à Monsieur Luc Heyse, demeurant à Steinfort, 38, route d'Arlon.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Christian Gretsch, employé privé, demeurant à Contern, 17, rue de la Forêt;
- FIDUCIAIRE DE LA PETRUSSE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth;
- HOME SERVICE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

CHRISTIAN GRETSCH, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 9, rue du Fort Elisabeth.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Troisième résolution

Le siège social reste fixé à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

Signature
Le rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 78, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12725/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

**GTS BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. NETSOURCE TELECOM, S.à r.l.).**

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

ATLANTIC TELECOM VENRAY B.V., société de droit néerlandais, ayant son siège social à NL-5804 BV Venray, 18, Noorderhof,

ici représentée par Monsieur Jens Peter Andersen, «market-economist», demeurant à Bereldange, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Venray, le 19 février 1999, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. ATLANTIC TELECOM VENRAY B.V., prénommée, est le seul associé de la société à responsabilité limitée NETSOURCE TELECOM, S.à r.l., ayant son siège social à L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 décembre 1998, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 67.417, au capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

2. L'associé unique prend la résolution suivante:

La dénomination de la société est changée en GTS BENELUX, S.à r.l., et, en conséquence, l'article trois des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de GTS BENELUX, S.à r.l., société à responsabilité limitée.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.P. Andersen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 1999, vol. 115S, fol. 26, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 1999.

E. Schlessler.

(12727/227/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

GTS BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. NETSOURCE TELECOM, S.à r.l.).
Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 1999.

E. Schlessler.

(12728/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

PERUZZIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 62.921.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 1999

- La démission d'ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. a été acceptée et pleine décharge leur a été conférée.
- MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A. a été nommée gérant de la société avec effet immédiat;
- Le siège social de la société a été transféré avec effet au 25 février 1999 au:
10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 février 1999.

Certifié sincère et conforme
PERUZZIS, S.à r.l.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 78, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12730/694/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

PRAGINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 6.612.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 1999, vol. 520, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 1999.

Pour PRAGINVEST S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(12732/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

R. DELLA VALLE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.197.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de R. DELLA VALLE HOLDING S.A., qui a été tenue à Luxembourg en date du 3 mars 1999, que:

1) Le siège social de la société est transféré de L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen à L-1330 Luxembourg, 43, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2) Monsieur Miguel Munoz, demeurant à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, est nommé administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2003 en remplacement de Maître Guy Ludovissy, démissionnaire avec effet au 3 mars 1999.

3) Maître Guy Ludovissy, avocat-avoué, demeurant à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, est nommé conseil juridique de R. DELLA VALLE HOLDING S.A.

4) GALLIPOLI LIMITED, établie et ayant son siège social à Dublin 2 (Irlande), 19 Ely Place, est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de FIDUCIAIRE PREMIER S.A.

Le mandat de GALLIPOLI LIMITED expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2003.

Luxembourg, le 3 mars 1999.

Pour extrait conforme
G. Ludovissy

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 520, fol. 79, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12738/758/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

PRAMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 35.783.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 3 février 1999, que:
Le siège social de la société a été transféré de L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins au 8, boulevard Joseph II, L-1023 Luxembourg.
Le conseil d'administration constate la démission de George Pierce de son poste d'administrateur.
Le conseil coopte, en son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, Monsieur Hermann J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1999, vol. 520, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12733/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

PROGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.716.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 3 février 1999, que:
Le siège social de la société a été transféré du L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1er au 8, boulevard Joseph II, L-1023 Luxembourg.
Le conseil d'administration constate la démission de I.G.C. S.A. de son poste d'administrateur.
Le conseil coopte, en son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, Monsieur Hermann J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1999, vol. 520, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12734/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

PROVIDENTIELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 54.870.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1999, vol. 520, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Signature(s).

(12735/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

PUBLICASH, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 39.123.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 1999, vol. 520, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 1999.

*Pour PUBLICASH, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme*

Signature Signature

(12736/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 1999.
